

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 12<sup>e</sup> jour de décembre 2017 à 19 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Dale Rathwell et Thomas Bates.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

**Avis de motion – Règlement #236 portant sur le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux**

Avis de motion est donné par madame la mairesse Pascale Blais que lors d'une séance subséquente, le code d'éthique et déontologie applicable aux élus municipaux sera révisé et adopté pour remplacer le code antérieur.

Le projet de code de déontologie et d'éthique des élus révisé est présenté par madame la mairesse Pascale Blais aux citoyens présents.